

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ÉLECTRIQUE, Paris

Société financière pour le développement de l'électricité
(Financière Electrique)
(*La Journée industrielle*, 1^{er} avril 1925)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 avril 1925)

La seconde assemblée constitutive de cette nouvelle société s'est tenue hier, 273, boulevard Haussmann, à Paris. Elle a fixé le capital initial à 25 millions de francs pouvant être porté à 50 millions sur simple délibération du conseil d'administration.

Cette société a repris une part du portefeuille de la Compagnie Française Thomson-Houston et se propose, avec l'appui d'importantes sociétés industrielles françaises et américaines, de concourir au développement des affaires touchant à l'industrie électrique.

Les premiers administrateurs sont MM. Parmentier, ancien directeur du mouvement général des fonds, président ; Cordier, Pavie, Hecker, Giros, Denoix, Pesson-Didion, Carolan, représentant de l'*International General Electric Cy*.

La direction a été confiée à M. Robert Lhomme, ancien directeur de la Compagnie française pour l'Amérique du Nord.

Le siège social sera à Paris, 39, avenue de Friedland.

Statuts déposés chez M^e Pascault à Paris. — *Petites Affiches*, 21 avril 1925.

COMPAGNIE FRANÇAISE
POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDES
THOMSON-HOUSTON
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 juillet 1925)

.....
Tandis que la première partie de l'année 1924 marquait le même développement progressif des affaires dans toutes les branches et laissait prévoir la continuation imminente des grands programmes d'équipements de chutes et d'électrification des chemins de fer, la crise de trésorerie qui a pesé sur les finances de l'État, et, en même temps, la crise du marché des valeurs, ont brusquement suspendu la réalisation des grands projets qu'on pouvait, à bon droit, considérer comme les plus immédiats.

.....
Le conseil a pensé qu'il ne fallait pas se borner à attendre patiemment le rétablissement d'un sentiment général de confiance pour entreprendre la tâche essentielle, car précisément, ce rétablissement de confiance ne se produira que dans une atmosphère générale d'activité ; il faut agir et non attendre.

C'est pour apporter sa contribution à un effort aussi nécessaire qu'elle a procédé tout récemment à une opération qui s'est réalisée au cours de l'exercice 1925. Il s'agit de la constitution de la Société financière pour le développement de l'électricité en France. Cette organisation a pour but d'établir un lien entre les sociétés qui sont les clients principaux de la Thomson-Houston et les établissements financiers français et étrangers en vue de la réalisation de formules de financement satisfaisantes pour les uns et pour les autres. Elle lui a donné la forme qui lui a paru, d'après tous les avis qui

lui sont parvenus, la plus conforme aux exigences actuelles de ceux des marchés étrangers où l'effort pourrait être le plus utilement poussé. Ses amis d'Amérique ont bien voulu lui apporter à cette occasion leur concours personnel.

La Financière Electrique a été constituée au capital de 25 millions, susceptible d'être porté par décision du conseil d'administration à 50 millions. La Thomson-Houston a souscrit, en espèces, une part du capital et a, en outre, remis à la société une part du portefeuille de la Compagnie Thomson-Houston, valant environ 20 millions de francs, en échange de laquelle la Compagnie a reçu, pour un montant égal, des actions d'apport de la nouvelle société. Cette opération ne se traduit donc pour la Compagnie ni par une aliénation de titres à proprement parler, ni par une rentrée d'argent, ni par un avantage financier immédiat. Elle n'est qu'un moyen de travail et d'action.

Le conseil attend beaucoup du développement nouveau de cette collaboration et du progrès commercial qui en sera la conséquence.

.....

CENTRALE POUR L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 mars 1926)

.....

La Société financière pour le développement de l'électricité, qui a été constituée à Paris au capital de 25 millions de francs, a pour but d'apporter une aide financière aux entreprises électriques françaises et plus particulièrement à celles qui aménagent des chutes d'eau. En raison des intérêts importants que la Centrale pour l'Industrie Electrique possède dans diverses entreprises auxquelles le concours de cette société est acquis, à sa constitution une part en rapport avec notre situation.

SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION PARISIENNE (S. T. C. R. P.)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juillet 1926)

.....

L'assemblée a élu administrateur, en remplacement de M. Charles Burrell, décédé, M. Jean Parmentier, ancien directeur du mouvement général des fonds au ministère des Finances et président de la Société financière pour le développement de l'électricité.

FINANCIÈRE ÉLECTRIQUE
Le capital porté à 165 millions
(*Le Siècle*, 12 février 1927)

La Société financière pour le développement de l'électricité a décidé hier le changement de sa dénomination sociale qui sera désormais Société financière électrique et son assemblée a autorisé le conseil à porter le capital de 25 à 165 millions. Le conseil se propose d'appeler immédiatement une première tranche d'un montant nominal de 60 millions, que MM. Morgan and Co, Lee Higginson Co, la Bond and Share Co, l'International General Electric Co, et la Société Financière de Transports et d'Entreprises Industrielles souscriront avec une prime de 30 %.

Les Galeries électriques
(*La Journée industrielle*, 3 mars 1927)

Récemment constituée entre la Société financière pour le développement de l'électricité (Financière Electrique), à Paris, 39, avenue de Friedland, et la société Le Matériel Domestique, à Paris, 186, rue du Faubourg-Saint-Honoré, cette société à responsabilité limitée a pour objet l'achat, la vente, la location, la fabrication, la réparation et le commerce sous toutes leurs formes de tous objets ou matériel se rapportant à l'envoi de l'électricité, ainsi que de tous objets ou matériel analogues. Le siège est à Paris, 1, rue de Londres Le capital est de 100.000 francs, représenté par 100 parts de 1.000 fr. chacune.

SOCIÉTÉ CENTRALE POUR L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 août 1927)

.....
En ce qui concerne la Financière pour le développement de l'Électricité, le premier exercice (1925-26) a permis une répartition de 5 % et un acompte de 6 % a été payé à la fin de 1926 sur celui de l'exercice en cours.

La société possède des filiales à l'étranger dont quelques-unes seul eu plein essor, quelques autres en voie de réorganisation.

Notre carnet financier
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 4 septembre 1927)

La Société de Crédit foncier colonial et de banque, la Société financière pour le développement de l'électricité et MM. Thalmann et Cie apportent à la société une concession de terres rouges sise à Snoul (prov. de Kratié, Cambodge), achetée 15.000 piastres par M. Hardouin.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ÉLECTRIQUE
(ANC. FINANCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ)
(*Le Journal des débats*, 18 décembre 1927)

Les comptes de l'exercice social dos le 30 juin 1927 se soldent par un- bénéfice net de 6.804.901 francs. Le conseil proposera à l'assemblée du 20 décembre un dividende de 7 % brut (contre 5 % pour l'exercice précédent qui avait été de quinze mois). Cette distribution s'étend également aux actions émises en mars, mais seulement *pro rata temporis*.

Marie Martial *Albert* Payan (Riez, Basses-Alpes, 7 mai 1876-Dakar, 4 avril 1949) : marié à Victorine Blondeau. Polytechnicien. Supélec. Carrière à la Thomson-Houston : directeur adjoint de la Société financière électrique (1^{er} juillet 1928), administrateur de la Compagnie martiniquaise de distribution d'énergie électrique... vice-président délégué de l'EEOA.

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN
(*Le Journal des finances*, 20 juillet 1928)

La Compagnie parisienne de chauffage urbain vient de se constituer au capital de 50 millions de francs. Elle a nommé comme premiers administrateurs :

.....
Maurice Pesson-Didion, administrateur de la Société financière électrique et de la Société centrale pour l'industrie électrique* ;
.....

Société centrale pour l'industrie électrique
(*La Presse*, 7 janvier 1929)

À l'assemblée de la Société financière électrique, filiale de la Thomson, deux grands projets ont été évoqués comme étant d'une importance capitale pour l'électrification du pays. Il s'agit des travaux d'aménagement de la chute de Brommat, dans l'Aveyron, et de l'érection de la centrale de Kembs, sur le grand canal d'Alsace. Les deux puissantes installations rendraient disponibles 800 millions de kilowatts-heure.

Société centrale pour l'industrie électrique
(*Le Temps*, 11 mars 1929)

Le rapport donne ensuite des renseignements favorables sur les sociétés dans lesquelles la Société centrale pour l'industrie électrique est intéressée : ... la Société financière électrique...

Société financière électrique
Union financière pour l'industrie électrique*
(*Paris-Soir*, 31 juillet 1929)

La Société financière électrique augmente actuellement son capital pour le porter au chiffre de 154 millions de francs. 40.000 actions nouvelles de 500 francs de la catégorie « B » ont été souscrites par l'Union financière pour l'industrie électrique qui sera désormais représentée au conseil d'administration par MM. Albert Petsche, Ernest Mercier et Georges Magnier.

L'Union financière pour industrie électrique a, de son côté, porté son capital à 120 millions de francs par l'émission d'actions nouvelles au nominal de 500 francs sur lesquelles 40.000 de la catégorie « B » ont été souscrites par la Société financière électrique. Cette dernière société sera prochainement appelée à désigner des administrateurs pour la représenter au conseil d'administration de l'Union financière pour l'industrie électrique.

THOMSON-HOUSTON
(*Le Journal des débats*, 3 août 1929)

On annonce qu'un accord vient d'être conclu entre la Société financière électrique, du groupe Thomson-Houston, et l'Union financière pour l'industrie électrique*, du groupe Union d'électricité*-Petsche. La Financière Electrique porte son capital à 154 millions. Les 20 millions d'actions nouvelles seront souscrites par l'Union financière qui sera représentée dans le conseil, Cette dernière, de son côté, porte son capital à 120 millions, les.20 millions d'actions nouvelles étant souscrites par la Financière Electrique qui sera également représentée dans son conseil.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU LITTÉRAL MÉDITERRANÉEN
(*Le Journal des finances*, 26 septembre 1930)

.....
Ont également été approuvés les apports ci-après :
par la Société financière électrique, de 18.500 actions de jouissance de la Société de Gaz et d'Electricité de Nice moyennant attribution de 15.000 actions A de 500 francs Energie Electrique du Littoral Méditerranéen ;
.....

NOMINATION
(*L'Argus*, 19 octobre 1930)

Urbaine*. — M. Parmentier, administrateur du Crédit foncier de France, du Crédit électrique, de la Société financière électrique et de diverses autres sociétés, ancien directeur du Mouvement des Fonds, à la Banque de France, a été nommé administrateur des Urbaine.

FINANCIÈRE ÉLECTRIQUE
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 décembre 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 8 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1930 présentant un solde bénéficiaire net de 10.215.438 fr. 20.

Le dividende» brut a été fixé à 6,5 % aux actions A et B « prorata temporis », soit 8 fr. 125 pour les actions A (de 1 à 184.000), 2 fr. 03125 pour les actions A (de 184.001 à 257.000), 32 fr. 50 pour les actions B (de 1 à 124.000), 24 fr. 375 pour les actions B (de 124.001 à 174.000), 17 fr. 265025 pour les actions B (de 174.001 à 203.800) et 32 fr. 50 pour les actions B (de 203.601 à 243.000). Le montant net, soit 7 fr. 08407 pour les actions A (de 1 à 184.000), 1 fr. 77107 pour les actions A (de 184.001 à 257.000), 28 fr. 33707 pour les actions B (de 1 à 124.000), 21 fr. 25281 pour les actions B (de 121.001 à 174.000), 15 fr. 05404 pour les actions B (de 174.001 à 203.000) et 28 fr. 33707 pour les actions B (de 203.601 a 243.600), sera mis en paiement le 31 décembre. Le report à nouveau s'élève à 16 millions 146.306 fr. 44.

Le rapport du conseil indique que la situation défavorable qui règne depuis un an sur les marchés internationaux n'a affecté que certains éléments de l'activité sociale. Les

produits du portefeuille sont en augmentation et le mouvement de l'escompte et des comptes courants s'est développé favorablement. Par contre, la Société n'a pu réaliser certaines opérations financières qui, en période normale, eussent constitué pour elle une source de profits intéressants, d'où la diminution des produits totaux de l'exercice.

L'année 1929, ajoute le rapport, a été très favorable aux sociétés de distribution et de production dont la société est actionnaire : aussi, la plupart d'entre elles accusent-elles des résultats en progression sensible sur ceux de l'année précédente. L'Énergie électrique du Littoral méditerranéen a mis en distribution un dividende de 11 %. L'Énergie électrique du Sud Ouest a porté son dividende de 13 à 14 % pour les actions de priorité et les actions anciennes, l'Union d'électricité de 11 à 12 %, la Société centrale pour l'industrie électrique de 11 à 12 % également, la Société des Usines de Pied-Selle, de 75 à 80 fr. La Société d'Applications Industrielles a maintenu son dividende à 17 %, celle des Appareils de Levage à 11 %, les Établissements Adt à 10 %, la Compagnie lorraine de Charbons à 10 % [et la Société indochinoise d'électricité à 125 fr.](#) D'autre part, la Société des Forces motrices de la Truyère prévoit la mise en service des trois premiers groupes de l'usine de Brommat pour le début de 1932 et des contrats ont été passés tant avec des distributeurs de la région parisienne qu'avec la Compagnie électrique de la Loire et du Centre qui, à elle seule, absorbera 89 millions de kWh. Quant à la Société des Forces motrices du Centre, elle exploite l'usine de la Chartreuse de Vaucluse, mais la majeure partie de ses capitaux s'investit dans l'usine en construction à Chalon-sur-Saône, le bilan du dernier exercice ne comportait pas encore de compte de profits et pertes.

Par ailleurs, la société a augmenté ses participations dans l'Union d'électricité, les Forces motrices de la Loue, les Forces Motrices du Refrain, pris des intérêts importants dans l'Union pour l'Industrie et l'Electricité, et souscrit un certain nombre d'actions de la Société minière et électrique des Landes, destinée à valoriser d'importants gisements de lignites situés au sud de Bordeaux. Intensifiant son action aux colonies, la société a pris une participation importante à la constitution de la [Compagnie des eaux et électricité de l'Ouest-Africain](#), société de distribution dont le champ d'action s'étend sur l'Afrique Occidentale Française, en particulier sur le Sénégal où elle a absorbé deux sociétés déjà en pleine activité.

Enfin, elle a été conduite à s'intéresser à la [Compagnie martiniquaise de distribution d'énergie électrique](#) dont la constitution n'est d'ailleurs devenue définitive qu'après la clôture du présent exercice social.

L'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateur, de M. Courtney, en remplacement de M. O. Lee, et renouvelé les pouvoirs du conseil sortant.

COMPAGNIE DES EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST AFRICAIN
(BALO, 29 décembre 1930)

Société anonyme au capital de 350 millions de francs.
Siège social : à Dakar (Sénégal).
Bureau : à Paris, 43, rue d'Amsterdam.
Registre du commerce : Dakar, 756.

La présente insertion, faite en exécution de l'article 23 du décret du 9 mai 1928 (*Journal officiel* du 13 mai 1928), a pour but d'informer MM. les actionnaires de la société que le service des transferts et le service financier des actions sont assurés par les soins du Comptoir national d'escompte de Paris, à Paris, 14, rue Bergère.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ÉLECTRIQUE
(*Le Temps*, 20 novembre 1932)

Les comptes de l'exercice au 30 juin dernier font ressortir un bénéfice de 4.628,327 francs contre 5.376.466 francs pour 1930-1931. Le conseil proposera à la prochaine assemblée de consacrer 919.768 francs aux amortissements. Après dotation de la réserve légale, le solde ajouté aux sommes non réparties des exercices précédents, formera un total de 24.777.080 francs.

La crise boursière ayant amené une dépréciation des titres en portefeuille, le conseil proposera, tout en laissant figurer à l'actif du bilan les titres pour leur prix de revient, de porter en contrepartie au passif une provision de 33 millions, dont le montant est jugé par là plus que suffisant pour ramener à leur valeur boursière les titres dépréciés, et à une estimation raisonnable et prudente les titres non cotés. Cette proposition sera constituée par incorporation du fonds de provisions diverses (10 millions) et par un prélèvement de 22 millions sur les bénéfices reportés. Le conseil espère que, lorsque les circonstances redeviendront normales, cette provision deviendra, en tout ou partie, inutile, et pourra être rendue disponible.

MALGRÉ LA CRISE
Société financière électrique.
(*Le Populaire*, 22 mai 1933)

Président : Jean Parmentier. Capital : 154 millions. Bénéfice : 4.628.000 fr. (plus 21 millions de report antérieur).

Principales participations : Énergie électrique du littoral méditerranéen, Énergie électrique du Sud-Ouest, Union d'électricité, Forces motrices de la Truyère, Centrale pour l'industrie électrique, Applications industrielles, etc.

Société financière électrique.
(*La Journée industrielle*, 21 novembre 1934)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1934 qui se soldent par un bénéfice de 6.198.034 francs.

Le dividende, fixé à 3 pour cent sera mis en paiement, sous déduction des impôts, le 26 décembre prochain, à raison de, net : 3 fr. 431 pour les actions A de 1 à 184.000, 0 fr. 8935 pour les actions A de 184.001 à 257.600 et pour les actions B 14 fr 10 ou 13 fr. 7245 au nominatif, selon la catégorie et 12 francs 187 au porteur.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Raoul Richard et Roger Boutteville en remplacement de MM. Despret et Magnier et réélu MM. Richard. Detœuf, Giros et Hecker, administrateurs sortants.

Société financière électrique.
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 novembre 1935)

Approbation des comptes de 1934-1935 se soldant par un bénéfice de 4.560.259 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 3 millions 949.797 fr. Après avoir doté la réserve

légale, l'assemblée a décidé de virer une somme de 8 millions à la provision pour fluctuations du portefeuille et de reporter le solde à nouveau. L'an dernier, les actions avaient reçu 3 %. L'assemblée extraordinaire a mis les statuts en harmonie avec la loi du 13 novembre 1933.

Il faut résilier la concession de la Compagnie
des Tramways de Saint-Quentin
(*Le Grand Écho de l'Aisne*, 11 juillet 1936)

.....
La Compagnie des Tramways de St-Quentin, dont le siège est à Paris, 3, rue Moncey, a pour président de son conseil d'administration M. Léon Boulle.

Voici, d'après l'annuaire Chaix des sociétés, la situation de M. Léon Boulle comme administrateur :

	Capital
Administrateur des Chemins de fer tunisiens	30.000.000 00
Administrateur de la Société financière électrique	154.000.000 00
Administrateur de la Soc. franco-belge de matériel de chemins de fer	4.000.000 00
Président et administrateur délégué de la Cie gén. frse des tramways	93.375.000 00
Administrateur de la Cie générale parisienne des tramways	45.000.000 00
Président de la Cie centrale d'énergie électrique	99.000.000 00
Administrateur de la Soc. centrale pour l'industrie électrique	100.000.000 00
Président de la Soc. algérienne d'éclairage et de force	103.200.000 00
Administrateur de l'Union pour l'industrie et l'électricité	240.000.000 00
	<u>868.575.000 00</u>

Remaugé (Adrien). Trilport, 1890. École des PTT, Supélec. Carr. : 1930 : Cie générale française de tramways dont il devient dir. (1936) > [adm.-délégué Sté financière électrique](#) + pdg Sté nouvelle Pathé-Cinéma et filiales (1940).

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE. ÉLECTRIQUE
(*Le Temps*, 10 juin 1937)

Le conseil demandera à l'assemblée extraordinaire du 25 juin, l'autorisation d'augmenter le capital, actuellement de 62.298.000 francs, d'une somme de 5.067.000 francs par l'émission, contre espèces de 22.520 actions de 225 francs. Le capital se trouvera ainsi porté à 67.365.000 francs. Les actions seront émises au pair à raison- d'une nouvelle pour 12 anciennes.-

Annuaire industriel, 1938 :

CENTRALES ÉLECTRIQUES (Soc. d'étude et de construction de), 38, av. Kléber, Paris, 16^e. T. Passy 00-90 et la suite. Conseil d'adm. : ... Robert Lhomme, direct, de la Soc. Financière Electrique ...

THOMSON-HOUSTON
(*Le Temps*, 5 septembre 1938)

.....
D'autre part, l'activité de la Société Financière Electrique a été, en raison de la situation générale, limitée aux opérations courantes. Les bénéfices en provenant, ainsi que les revenus du portefeuille, ont été affectés aux amortissements imposés par la dépréciation des cours en Bourse des valeurs de production et de distribution d'énergie électrique.

PROTÉGER LA FRANCE, ÉPURER LA RACE
La haute finance juive contrôle l'économie française (3)
par Georges VIREBEAU
(*Paris-Soir*, 7 octobre 1940)

.....
En ce qui concerne les banques corporatives, citons :
la Société Financière Electrique, avec Mercier-Dreyfus, R. Hecker, David-Weill

[Desfossés 1956/1305]

1305. Thomson-Houston. Participations : ...Soc. financière électrique [non cotée]...
